

Charte de bon usage de l'Internet et des réseaux

(Conforme à la charte nationale, BOEN n°9 du 26 janvier 2004¹)

Aux élèves du Collège et du Lycée

Les élèves de la cité scolaire Jean Moulin de Châteaulin, s'engagent à respecter la présente charte. Leurs parents en ont communication, y adhèrent et s'engagent à faciliter sa mise en application.

La charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ordinateurs et des réseaux dans le cadre des activités de l'établissement scolaire.

Elle engage l'établissement et tous les élèves utilisateurs, et concerne les activités pédagogiques, éducatives et administratives.

Elle s'appuie sur le respect des lois en vigueur et des valeurs fondamentales de la République, en particulier le principe de neutralité religieuse, politique et commerciale, le respect du droit de propriété.

Les services suivants sont proposés par l'établissement au service de la scolarité de l'élève :

- L'accès nominatif et sécurisé à un poste de travail et aux ressources du réseau local, pour lequel un identifiant et un mot de passe est attribué à l'élève qui s'engage à ne pas le divulguer. Ce compte informatique est strictement personnel.
- La possibilité de disposer d'un dossier personnel de travail (uniquement pédagogique).
- L'accès à l'ensemble des ressources et services de l'Internet autorisés par l'établissement.

L'établissement s'engage à :

- Protéger, dans le respect de la loi, le droit de l'élève à la protection de sa vie privée.
- Assurer la sécurité de l'accès de l'élève au réseau, la confidentialité des informations stockées dans l'espace personnel.
- Filtrer et surveiller les accès à l'Internet afin d'éviter dans la mesure du possible toute forme d'agression à l'égard de l'élève aussi bien que vers l'extérieur de l'établissement,
- Informer les autorités des délits constatés.

Téléphone
02 98 86 12 15

Télécopie
02 98 86 39 90

Mél.
Ce.0290023t
@ac-rennes.fr

10, rue du lycée
BP 110
29150 CHATEAULIN

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

L'élève s'engage à :

- Respecter la loi, en particulier ne pas consulter délibérément, publier ou promouvoir des documents à caractère diffamatoire, pornographique, raciste ou xénophobe, incitant aux crimes, aux délits, à la haine, ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou au droit d'auteur.
- Ne pas s'approprier le mot de passe ou l'identité d'un autre utilisateur.
- Ne pas lire, modifier, détruire, copier, diffuser des informations sans s'être assuré qu'il a le droit de le faire.
- Ne pas interrompre ou gêner le fonctionnement normal des réseaux, prendre soin du matériel informatique mis à sa disposition. Il doit respecter l'espace disque mis à sa disposition et éviter les activités risquant d'accaparer les ressources informatiques à des moments qui risquent de gêner les autres utilisateurs
- Ne pas produire ou introduire délibérément de virus ou tout dispositif destiné à contourner les mesures de sécurité ou détourner les installations de leur usage normal.
- Ne pas utiliser les installations et ressources mises à sa disposition par l'établissement à des fins commerciales, de prosélytisme politique ou religieux, ou de domaine idéologique opposé aux valeurs de la République.
- Ne pas tenter d'accéder dans le cadre des activités pédagogiques à des catégories de ressources sans rapport avec les objectifs d'apprentissage, documentaires, éducatifs de l'établissement.
- Informer son responsable de toute anomalie constatée qui préviendra l'administrateur de réseau, le correspondant sécurité informatique ou le chef d'établissement

Sanctions :

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à ce que son accès aux ressources informatiques soit strictement limité aux actes pédagogiques décidés sous la responsabilité des enseignants ou interdit.

Il s'expose également aux sanctions prévues par le règlement intérieur et à des poursuites civiles et/ou pénales.

L'établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles du bon usage des installations et des sites visités.

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront remis lorsque vous aurez approuvé la présente charte sur le dossier d'inscription.

¹ Usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

CIRCULAIRE N°2004-035 DU 18-2-2004 (NOR : MENT0400337C).

Charte disponible à l'adresse <http://www.educnet.education.fr/chrge/charteproject.pdf>